



Séparation de fait, et usage de portable professionnel de mon époux

Par Visiteur

Je suis séparée de fait depuis le 1er aout, mon mari utilise son portable professionnel pour appeler une "amie" et se permet de mettre sa fille dehors pour discuter avec elle. Leurs appels durent entre 30 minutes voir 1h. J'ai mis l'employeur de mon mari au courant de ses appels mais je souhaite savoir si je peux obtenir la liste des appels et le détail de ceux-ci. Comment effectuer cette démarche? Cordialement. Dans l'attente de votre réponse. Merci. Madame

Par Visiteur

Chère madame,

J'ai mis l'employeur de mon mari au courant de ses appels mais je souhaite savoir si je peux obtenir la liste des appels et le détail de ceux-ci. Comment effectuer cette démarche?

L'employeur serait-il d'accord pour vous les fournir?

Si non, alors vous n'avez aucun droit d'accès sur ces informations. Ces informations relèvent de la vie personnelle de votre "mari" pour lequel il n'a de compte à rendre qu'auprès de son employeur.

Très cordialement.